

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/519 DU 23/9/87

/) DECRET N° _____ /MTSSJ/DGFP/DGPCE

Portant reclassement et nomination de
Monsieur KENDE Richard, Ingénieur des
Travaux Agricoles de 3^e échelon des
Cadres de la Catégorie A hiérarchie II
des Services Techniques (Agriculture);

LE PREMIER MINISTRE,

ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n°019/84 du 23/8/1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des
fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant
Statut Général des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun des
Cadres de la Catégorie AI des services Techniques ;
(/u le décret n°67/50/FP/DE du 24 Février 1967, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 1er §.2 ;
(/u le décret n°74/420 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n°84/856 du 8/8/1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n°87/481 du 20 août 1987, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°86/877 du 18/7/86 sur la prise d'effet des
avancements et reclassements ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°3461/MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 11/4/86 portant promo-
tion au titre de l'année 1984 de certains fonctionnaires des cadres de la
Catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture Elevage et
Génie Rural) en tête BISSOMBULO-KAYA (Jean) ;

(/u l'arrêté n°3653/MTSP/DGTFP/DFP du 8/5/84 autorisant Monsieur
KENDE Richard, Ingénieur des Travaux Agricoles de 2^e échelon à suivre un
stage de formation en Gestion des Entreprises Agro-Alimentaires en France ;

...//...

(/u la lettre n°0727/DAAF/SAP du 7.6.86 du Directeur des Affaires Administratives et Financières au Ministère du Développement Rural transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°60/90 du 3.3.64 susvisé, Monsieur KIMBE (Richard) Ingénieur des Travaux Agricoles de 3^e échelon indice 860 des cadres de la Catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture) en service au Ministère du Développement Rural à Brazzaville, titulaire du diplôme de spécialisation Post-Universitaire du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes à Paris (France) délivré le 5.7.85, est reclassé à la Catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur de 2^e échelon indice 940, ACC = Néant.

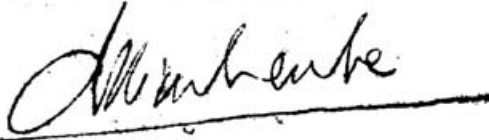
ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n°86/877 du 18.7.86 susvisé, modifié par le décret n° 87/420 du 14.8.1987 ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 5.11.85 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 23 SEPT. 1987

Par le Premier Ministre,

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE
DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE


Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

JORPC 1
DGFP/DGPCE 3
DGFP/BST 1
D.G.B. 3
D.C.F. 1
MDR/DEA 2
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGG/EC 2./-

